

## Séance du 7 Janvier 2017

Le sept janvier deux mille dix-sept à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane, Maire.

**Présents :** Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme PASQUET Christine, Mme BOURDOIS Mugnette, M. NAUDIN Gérard, M. JACHIMOWIEZ Jordan, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. BRAULT Jean-Yves

**Absents excusés :**

Mme CAILLERE-GAUTIER Karine représentée par Mme CHAPUIS Lysiane,  
M. LEFRANC Jonathan représenté par M. FOURNIER Michel

**Date de la convocation :** 03/01/2017

**Date d'affichage :** 03/01/2017

**A été nommé(e) secrétaire :** M. BRAULT Jean-Yves

**Les procès verbaux du 29 novembre 2016 et du 2 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU BOURG**

réf : 2017-01

Mme le Maire présente aux membres du conseil le projet d'aménagement de la voirie du bourg.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 108 299,00 € HT soit 129 958,80 € TTC.

Cet investissement est éligible au titre de la DETR, dans la catégorie "cadre de vie et maintien des services en milieu rural" auprès de la Préfecture, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental à l'appel à projets d'intérêt communal 2017 et au titre de l'aide aux communes à faible population

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le projet d'aménagement de la voirie du bourg,

**ADOPTE** le plan de financement ci-après,

Dépenses HT		Recette HT	
Travaux	108 299,00 €	DETR	54 149,50 €
		Département	32 489,70 €
		Autofinancement	21 659,80 €
Total	108 299,00 €	Total	108 299,00 €

**SOLLICITE** une subvention de 54 149,50 € au titre de la DETR 2017 soit 50 % du montant HT du projet,

**SOLLICITE** une subvention de 30 599,70 € au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2017 et une subvention de 1 890,00 € au titre de l'aide aux communes à faible population soit 30 % du montant HT du projet,

**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN CINERARIUM AU CIMETIERE**

réf : 2017-02

Mme le Maire présente aux membres du conseil le projet d'implantation d'un cinerarium au cimetière.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 15 313,55 € HT soit 18 376,26 € TTC.

Cet investissement est éligible au titre de la DETR, dans la catégorie "Patrimoine Bâti" auprès de la Préfecture, ainsi qu'au titre de l'aide aux communes à faible population auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le projet d'implantation d'un cinerarium au cimetière,

**ADOPTE** le plan de financement ci-après,

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	15 313,55 €	DETR	7 656,77 €
		Département	4 594,06 €
		Autofinancement	3 062,72 €
Total	15 313,55 €	Total	15 313,55 €

**SOLLICITE** une subvention de 7 656,77 € au titre de la DETR 2017 soit 50 % du montant HT du projet,

**SOLLICITE** une subvention de 4 594,06 € au titre de l'aide aux communes à faible population, soit 30 % du montant HT du projet,

**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

**RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL ET AUTORISATION DE MISE EN LOCATION DE LA GÉRANCE DU FONDS DE COMMERCE**

réf : 2017-03

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de procéder au renouvellement du bail commercial entre la Commune et la SARL "LE FOURNIL D'AYMERIC ET CLEMENCE" et que cette dernière souhaite mettre en location la gérance dudit fonds de commerce, pour un montant annuel de 5 598,00 €.

La mise en location gérance par la SARL "LE FOURNIL D'AYMERIC ET CLEMENCE" du fonds de commerce, pour une durée de 18 mois, sera au profit de la société dénommée SARL "AU BONHEUR DES GOURMANDS".

Le renouvellement du bail commercial entre la Commune et la SARL "LE FOURNIL D'AYMERIC ET CLEMENCE", ainsi que la mise en location gérance du fonds de commerce entre la SARL "LE FOURNIL D'AYMERIC ET CLEMENCE" et la SARL "AU BONHEUR DES GOURMANDS" seront signés chez Maître Isabelle Perrochon, Notaire à Châtillon-Coligny (Loiret)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le renouvellement du bail commercial,

**AUTORISE** la mise en location gérance, sous réserve de tous les droits et recours de la Commune contre le bailleur dudit fonds de commerce.

ACCEPTTE la mise à disposition de la licence IV au profit du fonds de commerce entre la SARL "LE FOURNIL D'AYMERIC ET CLEMENCE" et la SARL "AU BONHEUR DES GOURMANDS".

**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

Séance levée à: 16h50